

Décharge 2013: Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

2014/2108(DEC) - 29/04/2015 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) pour l'exercice 2013.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2015/1657 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Autorité européenne de sécurité des aliments pour l'exercice 2013.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif de l'Autorité européenne de sécurité des aliments sur l'exécution du budget de l'Autorité pour l'exercice 2013.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 29 avril 2015 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 29 avril 2015).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier invite l'Autorité à faire des efforts concrets pour **garantir l'impartialité de l'Autorité en ce qui concerne la prévention et la gestion des conflits d'intérêts** et à supprimer tout risque en la matière.